

SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

AVEC LES SALARIÉ.ES EN GRÈVE RECONDUCTIBLE

Ils se battent contre la régression sociale...

soutenons-les !



PAR CHÈQUE...

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Courriel : @

J'autorise la publication de mon nom : OUI NON

Je souhaite recevoir un reçu : OUI NON

▶ JE VERSE : EUROS

ORDRE : INFO'COM-CGT CAISSE DE SOLIDARITÉ
À RENVOYER À : INFO'COM-CGT • 4, RUE GUYTON DE MORVEAU • 75013 PARIS

SUR INTERNET...

Le Pot Commun.fr :

<https://www.lepotcommun.fr/pot/solidarite-financiere>

PAR VIREMENT BANCAIRE

Titulaire du compte : C.S.T.P.

Domiciliation : CREDITCOOP PARIS ALESIA

Code banque : 42559 00005 210266691103 13

Numéro du compte bancaire international (IBAN) :

FR76 4255 9000 0521 0266 9110 313

Code BIC : CCOPFRPPXXX

CREDIT COOPERATIF						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Titulaire du compte : C.S.T.P.						
Domiciliation : CREDITCOOP PARIS ALESIA						
42559	00005	210266691103	13			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib			
Numéro de compte bancaire international (IBAN)						
FR76	4255	9000	0521	0266	9110	313
CODE BIC : CCOPFRPPXXX						

info'com-cgt

SALARIÉS DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

01 43 31 80 49
INFOCOMCGT.FR
NEWS@INFOCOMCGT.FR
INFOCOMCGT



SOLIDARITE-FINANCIERE@INFOCOMCGT.FR
INFOCOMCGT.FR/CAISSE-DE-SOLIDARITE-FINANCIERE
FACEBOOK.COM/CAISSEDEGREVE



FAIRE VIVRE LA SOLIDARITÉ POUR DÉFENDRE LES DROITS DES TRAVAILLEURS

La Caisse de grève initiée par Info'Com-CGT et cogérée à ce jour avec la CGT Goodyear et Sud Ptt 92 a pour but de soutenir les salarié.es en grève reconductible qui luttent contre la régression sociale et défendent le Droit du travail et les conventions collectives menacées par les ordonnances Macron, lois El Khomry, Rebsamen...

À présent qu'elles sont en vigueur et que, dans toutes les entreprises, des accords particuliers peuvent supprimer certains de nos droits ou démanteler nos conventions collectives, l'heure est plus que jamais à la solidarité. Cette caisse, votre caisse, a pour but de faire vivre cette solidarité pour défendre les droits des travailleurs. Trois publics sont concernés :

- les participants à une grève reconductible contre une loi touchant tous les salariés ou un accord national interprofessionnel, permettant ainsi de nous préparer à combattre les régressions et favoriser les mouvements sociaux en France ;
- les participants à une grève reconductible dans une entreprise isolée luttant contre l'application de la loi Travail ou toute autre régression sociale ;
- les victimes de discrimination syndicale ou militants poursuivis pénalement pour une action syndicale, de plus en plus nombreux du fait de la répression patronale ou gouvernementale, afin de leur apporter une contribution financière aux frais juridiques.

Née des mouvements de grève reconductibles liés à la loi travail, fin mai 2016, cette caisse de solidarité a connu un succès inimaginable, avec environ 555 000 euros recueillis au total. Ce succès a été rendu possible par son caractère collaboratif, avec plus de 10 000 donateurs impliqués dans les choix de gestion, et par une transparence dans

les sommes recueillies comme dans les dons réalisés présentés au jour le jour sur une page web.

Cette caisse de grève est un outil permettant à davantage de travailleurs de cesser le travail plus longtemps. C'est un levier de l'action gréviste autant qu'un outil de solidarité et de mobilisation massive. Notre objectif : soutenir des grèves locales et préparer le prochain mouvement social contre les réformes de régressions sociales.

Transparente, unitaire, efficace et démocratique, notre caisse de grève se différencie par les caractéristiques suivantes :

- une caisse transparente, qui associe les donateurs aux critères de distribution et auprès de qui les organisateurs communiquent un bilan (1er point d'étape ici : <https://goo.gl/zNpHVm>) ;
- une caisse qui n'est pas réservée aux adhérents de la CGT ou d'une autre organisation, mais qui s'adresse à tous les salarié.es en grève reconductible, qu'ils soient syndiqués ou non ;
- une caisse régie par une charte d'utilisation des dons encadrant des règles et des critères de distribution décidés par les grévistes eux-mêmes avec leurs représentants ;
- une caisse qui délivre la solidarité financière sous quarante-huit heures dès lors que la demande d'aide a été effectuée par l'organisation syndicale, la coordination, le comité de grève, etc. ;
- une caisse lancée par Info'Com-CGT, mais cogérée avec d'autres structures syndicales, interprofessionnelle, qui s'adresse donc à tou.tes les salarié.es.



Les sommes récoltées sont reversées depuis le 30 mai 2016 aux salarié.e.s en grève reconductible selon les modalités déterminées par leurs représentants.